

# Quel apport des communes POLLEC à la transition énergétique en Wallonie ?

Rapport d'analyse de PAED du programme POLLEC

Version du 04/06/2018



## Table des matières

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>2</b>
<b>2. DES OBJECTIFS AMBITIEUX DOMINÉS PAR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE</b>	<b>3</b>
2.1. OBJECTIFS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE LOGEMENT	4
2.2. OBJECTIFS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE TRANSPORT	5
2.3. LES COMMUNES VEULENT MONTRER L'EXEMPLE	6
<b>3. DES OBJECTIFS DE PRODUCTION RENOUELABLE CENTRÉS SUR L'ÉOLIEN ET LE PHOTOVOLTAÏQUE</b>	<b>7</b>
3.1. OBJECTIFS ÉOLIENS	8
3.2. OBJECTIFS PHOTOVOLTAÏQUES	9
3.3. OBJECTIFS BIOMASSE	9
3.4. OBJECTIFS HYDRO-ÉNERGIE	9
<b>4. DES ACTIONS INNOVANTES FAISANT LA PART BELLE À LA MOBILISATION CITOYENNE ET AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ</b>	<b>10</b>
<b>5. AMÉLIORER LA QUALITÉ DES PLANS D' ACTIONS... UN ENJEU PRIMORDIAL</b>	<b>12</b>
<b>6. CONCLUSIONS</b>	<b>14</b>

## Table des illustrations

<i>Figure 1. Consommation d'énergie finale par secteur en Wallonie en 2014 (source: DGO4).</i>	3
<i>Figure 2. Objectifs d'économies d'énergie et de production d'énergie renouvelable fixés par les 60 communes analysées dans le cadre du présent rapport.....</i>	4
<i>Figure 3. Répartition des objectifs d'efficacité énergétique fixés pour le secteur du logement par type.....</i>	4
<i>Figure 4. Répartition des objectifs d'efficacité énergétique pour le secteur du logement par type.....</i>	5
<i>Figure 7. Répartition des objectifs d'efficacité énergétique du patrimoine communal par sous-secteur pour les 60 communes analysées.....</i>	6
<i>Figure 5. Répartition des objectifs de production d'énergie renouvelable par filière.....</i>	7
<i>Figure 6. Analyse de l'apport des PAED des communes aux objectifs wallons de production d'électricité renouvelable à l'horizon 2030.....</i>	8
<i>Figure 8. Répartition des types d'actions planifiées en fonction de leur impact escompté en termes d'efficacité énergétique pour les secteurs du logement et du transport.....</i>	10
<i>Figure 9. Répartition des types d'actions planifiées en fonction de leur impact escompté en termes de production d'énergie renouvelable.....</i>	11
<i>Figure 10. Evaluation de la qualité moyenne des PAED des 60 communes étudiées.....</i>	13

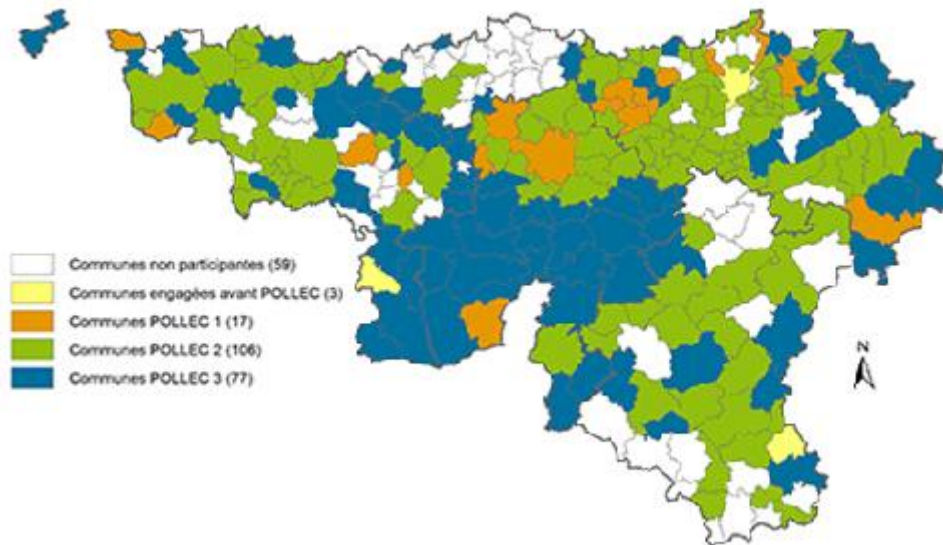


## Quel apport des communes POLLEC à la transition énergétique en Wallonie ?

04/06/2018

### 1. Introduction

Plus de 200 communes wallonnes se sont engagées sur la voie de la planification énergétique à travers leur participation au programme POLLEC. A ce jour, 142 d'entre elles ont adhéré à la Convention des Maires pour l'énergie durable et le climat. Elles se sont ainsi engagées à œuvrer pour une réduction de 20% des émissions sur leur territoire à l'horizon 2020 (43 communes), voire pour une réduction de 40% des émissions sur leur territoire à l'horizon 2030 (99 communes). Le liste de ces communes est disponible sur [le site de la Convention des Maires](#).



Leur démarche consiste à dresser le bilan énergétique de leur territoire, à estimer son potentiel de développement des énergies renouvelables, à fixer des objectifs sectoriels d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable et à planifier les actions qui permettront d'atteindre ces objectifs. En outre, elles analysent la vulnérabilité de leur territoire aux impacts du changement climatique et planifient des actions visant l'adaptation à ces derniers.

Toutes ces actions sont reprises dans un document public appelé Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC). L'ensemble des PAEDC ainsi élaborés (80 communes wallonnes concernées à ce jour) sont disponibles sur le [site de la Convention des Maires](#).

Mais que retrouve-t-on réellement dans ces plans d'actions ? Et dans quelle mesure vont-ils vraiment contribuer à la transition énergétique ? C'est pour répondre à ces questions que nous avons analysé un premier échantillon de PAEDC de 60 communes.



## 2. Des objectifs ambitieux dominés par l'efficacité énergétique

Afin de rencontrer l'objectif global de réduction de 20% ou 40% des émissions de leur territoire, les communes sont appelées à fixer des objectifs d'efficacité énergétique pour les principaux secteurs consommateurs d'énergie ainsi que des objectifs de production d'énergie renouvelable par filière. L'analyse des PAEDC de 60 communes POLLEC montre que les objectifs ainsi fixés concernent principalement l'efficacité énergétique.

Pour déterminer les priorités sur lesquelles se baser lors de l'établissement de ces objectifs sectoriels d'efficacité énergétique, elles se basent d'une part sur le bilan énergétique de leur territoire, et d'autre part, sur l'identification des leviers d'action qu'elles sont en mesure d'activer.

Dans la plupart des communes, l'analyse de la part de la consommation énergétique de chaque secteur dans la consommation totale du territoire montre une situation assez comparable à celle du bilan énergétique wallon. On y constate que, si on retire du bilan les entreprises faisant partie du système européen d'échange de quotas d'émissions (Emission Trading System) sur lesquelles il est jugé que les communes n'ont que très peu de pouvoir d'action, les secteurs du logement et du transport consomment à eux seuls 75% de l'énergie totale consommée et constituent donc certainement les secteurs prioritaires d'intervention.

### Wallonie - Consommations d'énergie finale par secteur - 2014

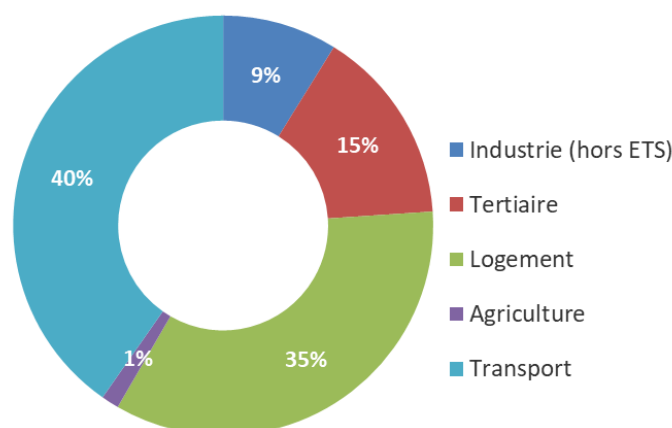


Figure 1. Consommation d'énergie finale par secteur en Wallonie en 2014 (source: DGO4)

Lorsqu'on analyse en détail les objectifs fixés par les communes, on constate néanmoins qu'ils font la part belle à la rénovation du logement (près de 70% de l'objectif global d'efficacité énergétique pour une économie d'énergie de près de 40% à l'horizon 2030), alors que les objectifs relatifs au transport peuvent paraître peu ambitieux (économie d'énergie de l'ordre de 10% à l'horizon 2030).

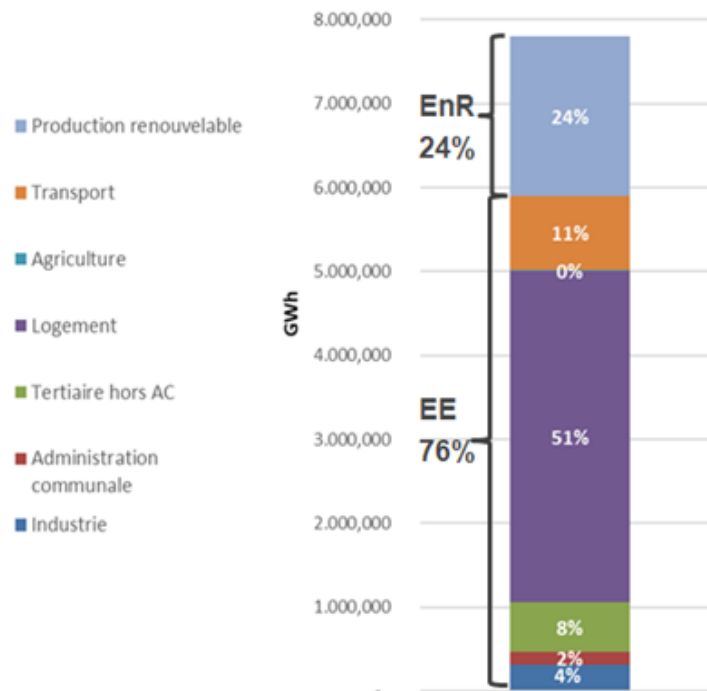


Figure 2. Objectifs d'économies d'énergie et de production d'énergie renouvelable fixés par les 60 communes analysées dans le cadre du présent rapport

## 2.1. Objectifs d'efficacité énergétique dans le logement

Cette prédominance du logement au détriment du transport s'explique certainement par le fait que les communes identifient assez facilement les investissements qui peuvent être réalisés par les citoyens en termes d'amélioration de l'efficacité énergétique de leur logement ainsi que les actions qui peuvent être menées pour favoriser ces investissements.

### Objectifs EE logement

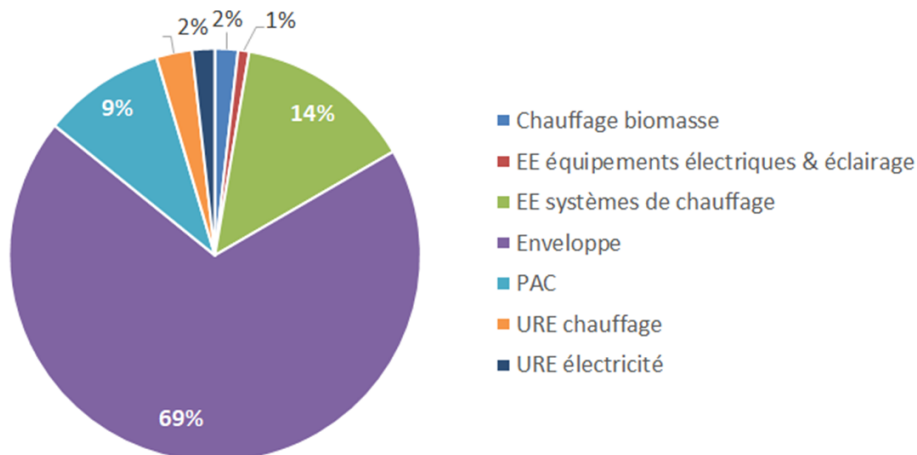


Figure 3. Répartition des objectifs d'efficacité énergétique fixés pour le secteur du logement par type



Comme le montre le graphique ci-dessus, les objectifs d'efficacité énergétique pour le logement sont principalement axés sur l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments.

L'objectif global ainsi visé correspond à une réduction moyenne de 40% des consommations énergétiques du secteur.

## 2.2. Objectifs d'efficacité énergétique dans le transport

A l'inverse, les leviers d'actions des communes semblent bien faibles face à l'ampleur des enjeux du secteur du transport (infrastructures, offre de transport en commun, etc.). De plus, pour atteindre des objectifs ambitieux, ce secteur se heurte à la nécessité d'une diminution drastique de la demande même de transport (de personnes et de marchandises) sur laquelle les communes se sentent souvent bien impuissantes.

Ainsi, quand une commune travaille sur des objectifs comportementaux, elle se rend vite compte que des objectifs ambitieux sont irréalistes dans le modèle socio-culturel actuel. Cela explique certainement la raison pour laquelle les objectifs fixés concernent principalement des solutions technologiques pour atteindre un objectif global moyen de réduction de consommation énergétique du secteur ne dépassant pas 10%.

Objectifs EE transport

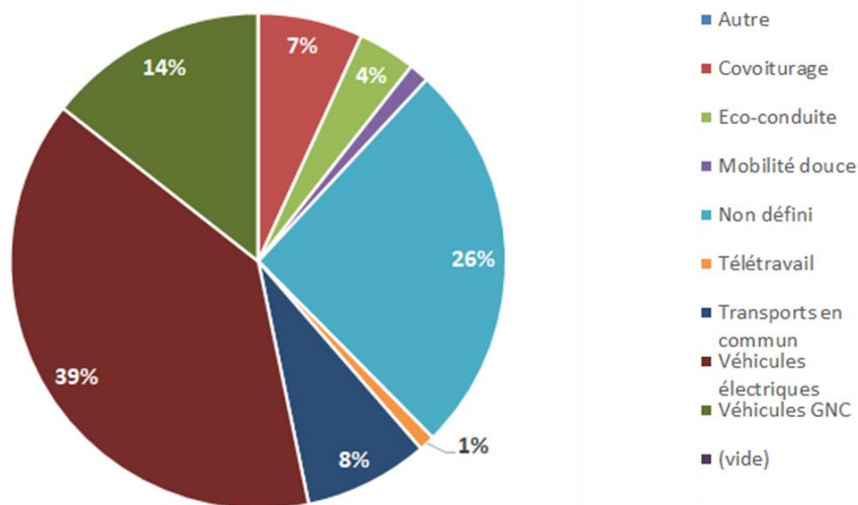


Figure 4. Répartition des objectifs d'efficacité énergétique pour le secteur du logement par type



## 2.3. Les communes veulent montrer l'exemple

En fixant en moyenne un objectif de réduction des consommations de leur patrimoine (bâtiments, équipements, éclairage public, véhicules communaux) de l'ordre de 50% à l'horizon 2030, les communes se positionnent définitivement comme leaders exemplaires de la transition énergétique sur leur territoire.

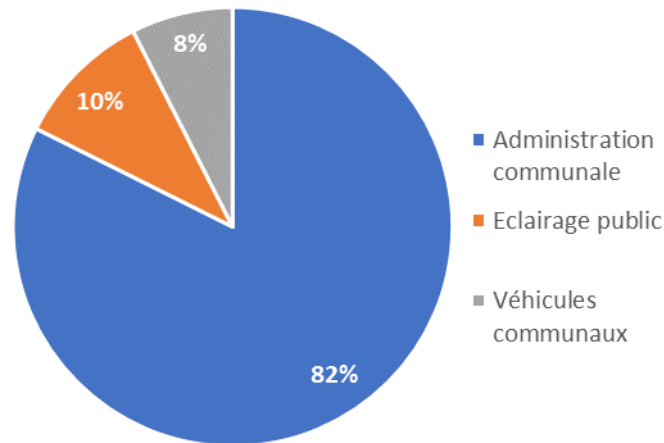


Figure 5. Répartition des objectifs d'efficacité énergétique du patrimoine communal par sous-secteur pour les 60 communes analysées

Comme le montre le graphique ci-dessus, et de manière logique au regard du bilan énergétique patrimonial des communes, les objectifs fixés visent majoritairement l'efficacité énergétique des bâtiments communaux.

Cette grande ambition globale doit cependant être nuancée par le fait que seuls 65% des communes analysées ont fixé un objectif de réduction des émissions patrimoniales au moins égal à l'objectif de réduction pour lequel elles se sont engagées sur leur territoire (20% à l'horizon 2020 ou 40% à l'horizon 2030). La moyenne d'efficacité énergétique patrimoniale de 50% citée ci-dessus provient donc d'objectifs très élevés fixés par certaines communes (jusqu'à 80% de réduction des émissions à l'horizon 2030).

De plus, ce tableau positif en termes d'objectifs devra encore être concrétisés en termes d'actions. Or, si les communes les plus à la pointe en la matière ont élaborés un véritable plan d'investissement basé sur une analyse précise des priorités d'intervention, beaucoup ne disposent pas encore d'un véritable cadastre énergétique et d'audits énergétiques de leurs bâtiments prioritaires, et ont beaucoup de mal à intégrer des investissements importants en la matière dans leur budget.



### 3. Des objectifs de production renouvelable centrés sur l'éolien et le photovoltaïque

Comme le montre le graphique ci-dessus, on constate que 95% du productible renouvelable visé par les communes provient des filières éolienne et photovoltaïque, l'hydro-électricité et la biomasse se partageant les 5% restants.

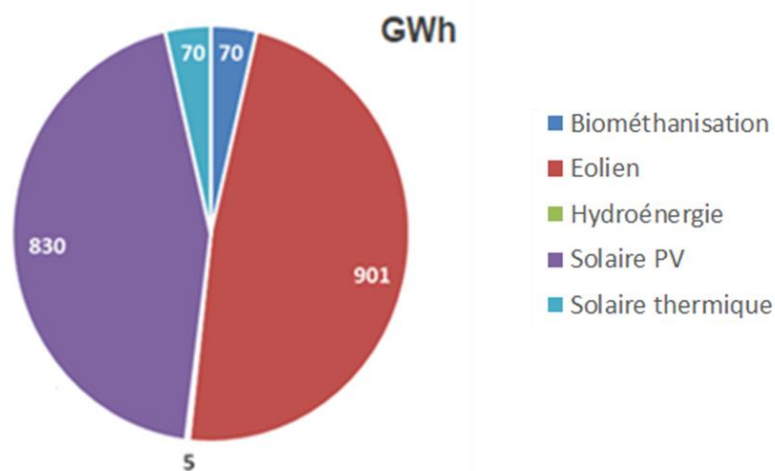


Figure 6. Répartition des objectifs de production d'énergie renouvelable par filière

Pour juger à quel point ces objectifs sont ambitieux, nous avons choisi de les comparer aux objectifs wallons à l'horizon 2030 tels que fixés en 2015 dans le cadre du travail de Cap Gemini ou, pour l'éolien, tel que fixé par le Gouvernement wallon dans le cadre de la Pax Eolienica.

Le graphique ci-dessous compare le productible électrique wallon actuel aux objectifs wallons à l'horizon 2030 et au productible qui sera atteint si les 60 communes analysées concrétisent les objectifs qu'elles ont fixés dans leur PAED. Il montre aussi des extrapolations de ces chiffres aux 142 communes ayant adhéré à la Convention des Maires ainsi qu'à l'ensemble des communes wallonnes.





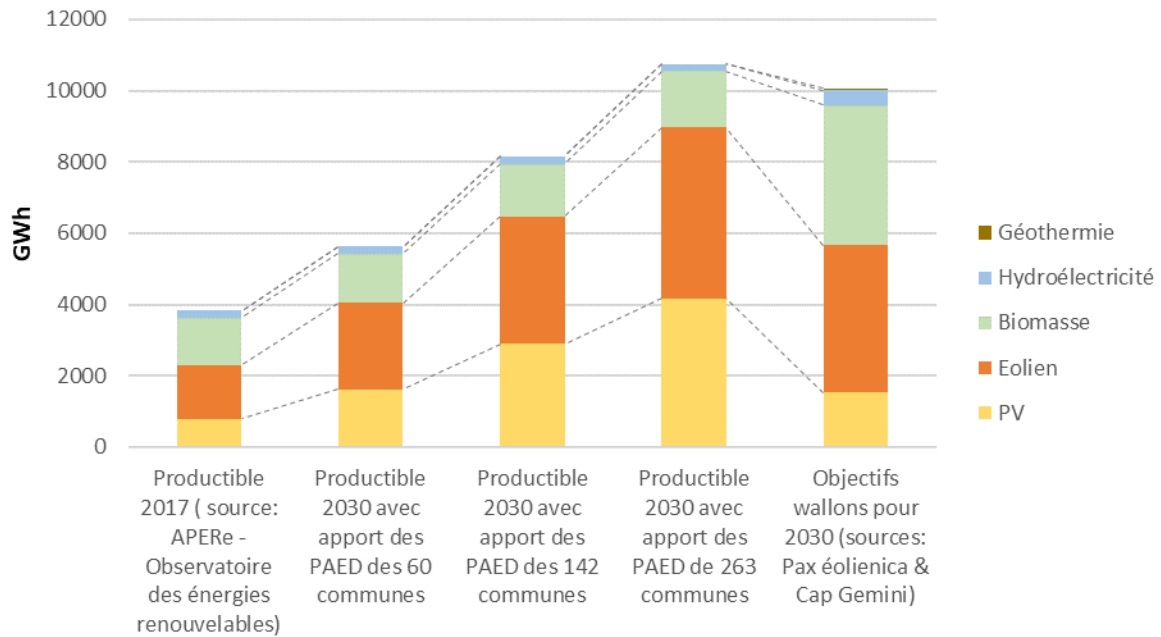


Figure 7. Analyse de l'apport des PAED des communes aux objectifs wallons de production d'électricité renouvelable à l'horizon 2030

On constate que les objectifs de production d'énergie renouvelable fixés par les 60 communes étudiées permettraient d'atteindre un productible électrique annuel de 5.633 GWh et participeraient ainsi à près de 30% de l'effort à réaliser pour atteindre l'objectif 2030 fixé par la Wallonie. Si on considère que la même tendance sera suivie par les 82 autres communes ayant déjà adhéré à la Convention des Maires, on obtient un productible annuel total de 8.157 GWh participant ainsi à près de 70% de l'objectif wallon à l'horizon 2030. Si toutes les communes wallonnes adhéraient à la Convention des Maires et mettaient en place une approche menant à suivre la même tendance, on obtiendrait un productible annuel de 10.755 GWh dépassant largement l'objectif wallon.

### 3.1. Objectifs éoliens

Lorsqu'on s'intéresse spécifiquement à la filière éolienne, on constate tout d'abord que les objectifs de production fixés par les 60 communes étudiées permettraient d'atteindre un productible électrique annuel de 2.424 GWh par l'installation de 123 mats et participeraient ainsi à 35% de l'effort à réaliser pour atteindre l'objectif 2030 fixé par la Wallonie. Si on considère que la même tendance sera suivie par les 82 autres communes ayant déjà adhéré à la Convention des Maires, on obtient un productible éolien annuel total de 3.567 GWh par l'installation de 280 mats supplémentaires, participant ainsi à près de 80% de l'effort à réaliser pour atteindre l'objectif wallon à l'horizon 2030. Si toutes les communes wallonnes adhéraient à la Convention des Maires et mettaient en place une approche menant à suivre la même tendance, on obtiendrait un productible éolien annuel de 4.788 GWh par l'installation de 446 mats, dépassant ainsi largement l'objectif wallon.

### 3.2. Objectifs photovoltaïques

---

Au niveau du productible photovoltaïque, on constate que les objectifs fixés par les 60 communes étudiées sont encore plus ambitieux. Ils permettraient d'atteindre un productible électrique photovoltaïque annuel de 1.620 GWh par l'installation d'environ 920 MWc et permettrait déjà de dépasser de 12% l'effort à réaliser pour atteindre l'objectif 2030 fixé par la Wallonie. Si on considère que la même tendance sera suivie par les 82 autres communes ayant déjà adhéré à la Convention des Maires, on obtient un productible photovoltaïque annuel total de 2.905 GWh près de deux fois supérieur l'objectif wallon à l'horizon 2030. Si toutes les communes wallonnes adhéraient à la Convention des Maires et mettaient en place une approche menant à suivre la même tendance, on obtiendrait un productible éolien annuel de 4.180 GWh près de trois fois supérieur à l'objectif wallon et correspondant par exemple à la couverture de 30% de la superficie de toiture bâtie actuelle.

### 3.3. Objectifs biomasse

---

En termes de production électrique à partir de biomasse, les objectifs fixés par les communes étudiées concernent uniquement des projets de biométhanisation. Mais contrairement à ceux de l'éolien et du photovoltaïque, ces objectifs ne sont pas du tout en phase avec l'objectif wallon. Si la Wallonie désire conserver cet objectif en misant sur le développement de petites unités décentralisées, et non sur un ou deux méga projets, une sensibilisation et un accompagnement des communes pour l'intégration de projets de biométhanisation et de cogénération biomasse solide dans leurs plans d'actions sera certainement nécessaire.

### 3.4. Objectifs hydro-énergie

---

Dans le secteur hydro-électrique, les communes étudiées peuvent également paraître peu ambitieuses au regard de l'objectif wallon. Mais rappelons que cet objectif se base essentiellement sur la concrétisation de quelques gros projets sur des cours d'eau navigables dont l'initiative du développement ne repose que très rarement sur des acteurs locaux.



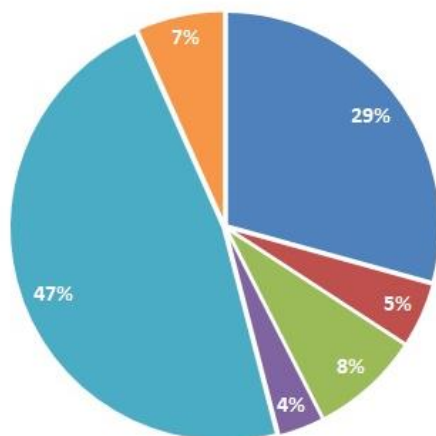
## 4. Des actions innovantes faisant la part belle à la mobilisation citoyenne et aux partenariats public-privé

Les objectifs fixés par les 60 communes analysées sont donc de manière générale assez ambitieux. Pour évaluer à quel point les plans d’actions de ces communes vont réellement avoir un impact important en termes de transition énergétique, encore faut-il voir si les actions planifiées sont à la hauteur de ces objectifs.

Cet exercice d’évaluation apparaît particulièrement périlleux lorsqu’il se base uniquement sur une lecture de documents décrivant parfois les actions de manière très succincte. Ainsi, l’impact réel de certaines actions dépendra souvent de l’implication des services communaux ou de la présence active de partenaires privés, associatifs ou citoyens.

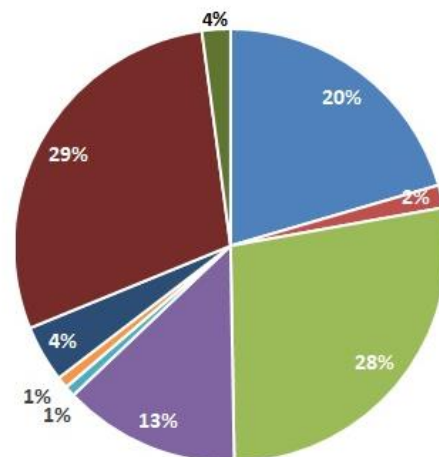
Comme présenté dans les graphiques ci-dessous, nous pouvons néanmoins analyser les types d’actions imaginées et tenter d’en tirer certaines grandes tendances.

**Efficacité énergétique - Logement**



- Achat groupé
- Développement réseau GN
- Plateforme de rénovation/conseil personnalisé
- Prime
- Sensibilisation/information/concours

**Efficacité énergétique - Transport**



- Infrastructures covoiturage
- Bornes de recharge
- Limitation de vitesse
- Non défini
- Développement transports en commun
- Plateforme covoiturage
- Ramassage scolaire mobilité douce
- Sensibilisation/information

Figure 8. Répartition des types d’actions planifiées en fonction de leur impact escompté en termes d’efficacité énergétique pour les secteurs du logement et du transport

Ces graphiques montrent que, pour le secteur du logement, les communes misent essentiellement sur des actions de sensibilisation et d’information. Espérer avoir un impact aussi important à travers des actions de communication peut paraître légèrement utopique. Mais cela reflète surtout le fait que les communes misent essentiellement sur la politique wallonne en

matière de rénovation des bâtiments, sur des formes de communication innovantes (concours, etc.), ainsi que sur la dynamique vertueuse que leur engagement pourra susciter.

Outre ces actions de communication, on constate une tendance forte au développement d'actions visant à structurer à la fois l'offre des entreprises du secteur et la demande des citoyens. Ainsi, les projets d'achats groupés et de plateformes de rénovation inspirées de l'exemple de Gembloux (voir notre article : <http://www.renouvelle.be/fr/actualite-belgique/solutions-pour-renover-le-logement-a-grande-echelle>) se multiplient de manière très encourageante. Leur impact important en termes d'investissements suscités au regard de la faible ampleur des moyens public engagés ainsi que la dynamique de stimulation de l'économie locale qu'ils insufflent constituent assurément les atouts de poids de ce type de projet.

En matière de transport, les communes équilibrent leurs projets entre développement d'infrastructures et actions de sensibilisation.

En termes de production d'énergie renouvelable, le constat est sans appel ! Les communes misent en très grande majorité sur le développement de partenariats avec les entreprises du secteur et leurs citoyens pour déterminer de manière concertée le potentiel à valoriser de manière prioritaire et financer les projets.

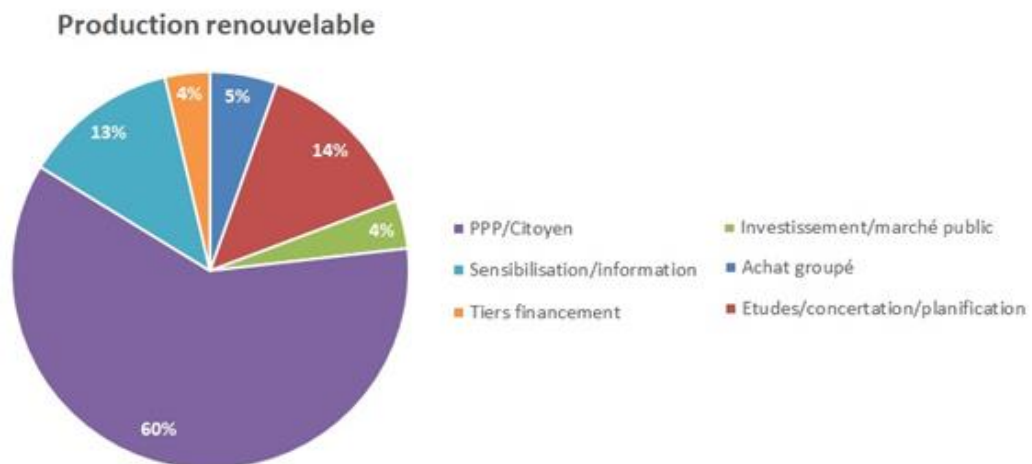


Figure 9. Répartition des types d'actions planifiées en fonction de leur impact escompté en termes de production d'énergie renouvelable



## 5. Améliorer la qualité des plans d'actions... un enjeu primordial

Le nombre de communes wallonnes engagées dans la dynamique POLLEC devient donc plus que significatif. Et l'apport potentiel de leurs plans d'actions dans la transition énergétique wallonne apparaît également non négligeable. Il semble donc primordial d'évaluer dans quelle mesure ces plans d'actions vont se concrétiser et atteindre les objectifs que les communes s'y sont fixés. C'est pourquoi nous avons analysé la qualité de chaque plan d'action sur base de 8 facteurs de réussite.

- **Implication des acteurs locaux** : Un des enjeux majeurs de la réussite d'une stratégie énergie climat est son appropriation par l'ensemble des acteurs locaux (pouvoirs publics, citoyens, entreprises, agriculteurs). Cette appropriation devra nécessairement passer par un processus de sensibilisation, de questionnement des perceptions, de conscientisation, et d'implication pour aboutir à une dynamique de co-construction de l'avenir énergétique. Nous avons donc analysé dans quelle mesure les acteurs locaux ont été impliqués dans l'élaboration de chaque plan d'actions et seront impliqués dans sa mise en œuvre.
- **Gouvernance** : Une coordination efficace de l'ensemble des acteurs impliqués, passe inévitablement par la définition d'un processus de décision clair établissant les rôles et responsabilité de tous les partenaires (Conseil communal, Collège communal, services communaux en charge de la coordination du plan d'action, autres services communaux, acteurs du territoire impliqués).
- **Communication** : La sensibilisation, la conscientisation et la mobilisation de tous les acteurs locaux passera inévitablement par la mise en place d'un plan de communication efficace et créatif.
- **Allocation de moyens financiers et méthodes de financement** : Les investissements publics et privés attendus lors de la mise en œuvre des plans d'actions sont colossaux. Il s'agit donc pour les communes d'allouer à leur stratégie des moyens financier à la hauteur des enjeux et de réfléchir aux mécanismes (fonds propres, emprunts, tiers financement, participation citoyenne, etc.) qui permettront de partager de manière équilibrée ces investissements et la plus-value qu'ils généreront.
- **Allocation de ressources humaines** : Chaque commune ne sera en mesure de jouer pleinement son rôle de leader exemplaire et de catalyseur et coordinateur des initiatives privées que si elle se dote de moyens humains suffisant et suffisamment formés pour appréhender tant les aspects techniques que socio-culturels de la démarche.
- **Positionnement comme LEADER exemplaire** : Comme analysé plus en détail ci-dessus, il semble évident, que pour se positionner comme leader exemplaire, chaque commune doit commencer par établir un plan d'investissement pour l'amélioration drastique de l'efficacité énergétique de ses bâtiments et de leurs équipements, de l'éclairage publics, et de sa flotte de véhicules.



- Prise en compte des impacts socio-économiques** : La transition énergétique locale ne pourra se concrétiser complètement et sur le long terme que si elle est inclusive, permet de lutter contre les inégalités et de développer des compétences et de l'emploi locaux, et génère une plus-value économique pour l'ensemble de la collectivité. Il apparaît donc important de tenter d'évaluer les impacts socio-économiques des différents objectifs définis dans la stratégie locale afin d'en juger de la pertinence et de prioriser les actions.
- Prise en compte des impacts sur l'aménagement du territoire** : Tant en termes de transport, que de logement ou de développement de la production d'énergie renouvelable, l'élaboration d'une stratégie de transition énergétique nécessite de faire des choix importants et tranchés en termes d'aménagement du territoire. Etant donné l'ampleur des enjeux, ceux-ci ne peuvent se faire que de manière concertée avec les citoyens.

L'analyse des résultats de notre évaluation montre tout d'abord que la plupart des communes ne semblent pas encore avoir établi un lien étroit entre leur politique d'aménagement du territoire et leur stratégie de transition énergétique.

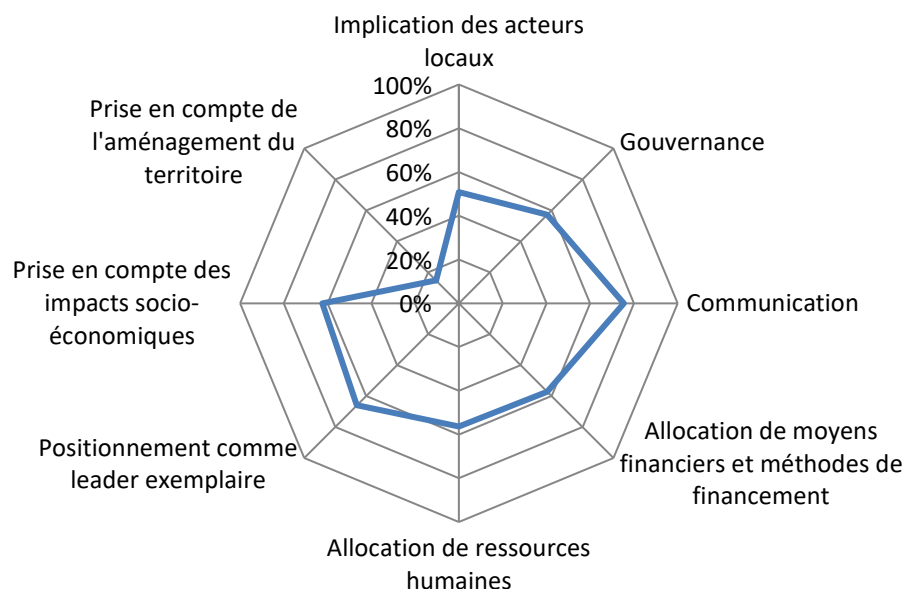


Figure 10. Evaluation de la qualité moyenne des PAED des 60 communes étudiées

On constate également que beaucoup de communes manquent de personnel disponible et formé pour coordonner la mise en œuvre du plan d'action en impliquant les acteurs locaux. Ce manque de moyen humains se traduit notamment par l'absence de processus de dialogue avec ces acteurs et de décision concertée.

Les réponses à ces enjeux passeront certainement par une intégration des coûts de personnel dans le plan d'investissement des communes en matière d'efficacité énergétique et par la mise en place de mécanismes de financement innovants favorisant l'implication des citoyens et la valorisation de l'expertise des entreprises du secteur. En outre, cette implication par le

financement constituera une manière efficace d'amener ces citoyens à s'impliquer activement dans le débat démocratique et la concrétisation d'actions de grande ampleur.

## 6. Conclusions

Les objectifs fixés par les 60 communes POLLEC étudiées dans le cadre du présent rapport sont avant tout orientés vers l'efficacité énergétique (75% de l'objectif global de réduction des émissions), et plus spécifiquement vers la rénovation énergétique des bâtiments, logements en tête.

Il semble difficile pour les communes de fixer des objectifs ambitieux dans le secteur du transport tant leurs leviers d'actions dans ce secteur semblent faibles face à l'ampleur de l'enjeu (infrastructures, offres de transports en commun, etc.) et à la diminution drastique de la demande même de transport que la transition énergétique exigera. Parmi les solutions à cette problématique, on pointera certainement l'opportunité de la mise en place d'une approche supra-locale de la mobilité ainsi que le rôle certain des communes pour dynamiser avec les acteurs socio-culturels la mise en place progressive d'un véritable débat sur la demande de transport.

En matière de développement des énergies renouvelables sur leur territoire, les communes démontrent dans leurs plans d'actions à quel point elles sont ouvertes au développement de la filière éolienne et volontaires en termes de développement de la filière photovoltaïque. Afin d'assurer un déploiement de ces technologies serein et optimal, elles désirent mettre en place les partenariats public-privé-citoyen qui permettront une approche territoriale cohérente, concertée, et garantissant un retour économique maximal à la collectivité. Par contre, elles semblent assez frileuses à soutenir le développement de grands projets biomasse-énergie sur leur territoire.

Elles désirent se positionner comme leader exemplaire de la transition énergétique sur leur territoire en investissant en priorité dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments. A cette fin, elles recherchent des solutions de financement et de partenariats publics-privés rencontrant leurs attentes tant en termes techniques (rénovation profonde des bâtiments) que socio-économiques (intérêt financier, stimulation de l'économie locale, implication des citoyens). Mais beaucoup d'entre elles n'ont pas encore de vision claire de la consommation énergétique de leurs bâtiments, des priorités à fixer en termes d'intervention et de la rentabilité d'un plan d'investissement en la matière.

Cette analyse montre à quel point l'apport des communes wallonnes à la transition énergétique de la région est potentiellement grand. Encore faudra-t-il qu'elles réussissent à allouer les moyens humains suffisants à la mobilisation et à la coordination des forces vives de leur territoire pour concrétiser leurs objectifs.

